

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2019

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, CHAPUT Céline, PASQUIER Séverine, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René

Secrétaire de séance : Mr Patrick MOREL

Ordre du jour : ● - Restauration intérieure église - demande de subventions ● Modification des statuts du SIAEP ● Demande d'acquisition de terrain ● Décharge des Roches ● Fonds concours crépi ancienne salle des fêtes ● Demande de travaux relatifs à la fibre optique ● Projets voirie 2020 ● Projet centrale biogaz à Combronde ● Questions diverses

Approbation de la séance du 12 juillet 2019

Point sur le dossier Antenne relais Chirat

En début de séance des habitants du hameau de Chirat sont présents et demandent où en est le dossier d'amenée de la fibre sur le relais du Chancet.

Monsieur le Maire les informe qu'il a été destinataire d'une demande d'autorisation de travaux pour création d'un « GC pour opticalisation de l'antenne GSM » (il s'agirait de la réalisation d'une fouille depuis la R.D. jusqu'au pylône en passant par la rue de la Fondette pour amener la fibre optique dans le cadre du déploiement de la 4G).

Des courriers ont été adressés à ORANGE et à TDF demandant des informations précises sur les travaux prévus sur le relais ; à ce jour, toujours pas de réponse.

Le conseil municipal après délibération, considérant notamment le manque d'informations, demande au Maire et au Président de la communauté de communes (compétent en matière de voirie) de ne pas accorder les autorisations demandées.

Etudes préalable à la restauration intérieure de l'église - demande de subventions - plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 12 juillet 2019, l'offre du cabinet « ACA Architectes & Associés » a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études en vue de la restauration intérieure de l'église St Martin.

La tranche ferme, dont le montant H.T. s'élève à 15 000,00 €uros, porte sur la mission Diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions auprès de la DRAC, du conseil régional et du conseil départemental et approuve le plan de financement suivant :

Montant H.T. de la mission Diagnostic :		15 000,00 €
Subvention de l'Etat - DRAC	50% -	7 500,00 €
Subvention de la Région	25% -	3 750,00 €
Subvention du Département	25%	3 750,00 €

Le conseil municipal, considérant que le montant des aides pouvant être attribuées dépasse 80%, sollicite une dérogation auprès de Madame la Préfète du Puy de Dôme.

Modification des statuts du S.I.A.E.P

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de PROMPSAT adhère au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom - S.I.A.E.P.

Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires, issues notamment de la loi n°2015-991 du 7 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, il a été nécessaire de modifier la nature juridique du Syndicat.

Celui-ci est devenu, de par la prise de la compétence eau par les Communautés de Communes Plaine Limagne, Combrailles Sioule et Morge ainsi que par la Métropole Clermont Auvergne Métropole, un syndicat mixte.

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus,
- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Demande achat terrain

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à la vente, à un riverain demandeur, de la parcelle communale cadastrée ZR n° 94 d'une superficie de 109 m², lieu-dit « Chirat ». au prix de 30 €uros le m², les frais de bornage et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Décharge des Varennes

Monsieur le Maire expose au conseil les difficultés à gérer l'ancienne décharge communale située au lieu-dit « Les Varennes ». Des dépôts de matériaux inertes sont déversés de plus en plus souvent sans autorisation et sans contrôle, y compris e, fracturant les dispositifs de fermeture. Devant cette situation le conseil municipal décide, dans un premier temps, de mettre un panneau « décharge interdite sous peine de poursuites » et de maintenir l'accès fermé par un portail cadénassé. Si cette solution n'est pas suffisante d'autres mesures devront être envisagées.

Participation aux travaux de ravalement des façades de l'ancienne salle des fêtes

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancienne salle des fêtes en salle de restauration scolaire, il avait été décidé de participer à hauteur de 50% aux travaux de ravalement des façades.

Suite à la consultation, la communauté de communes a retenu l'offre de l'entreprise DUBOSCLARD pour un montant total H.T. de 22 985,00 €uros.

La participation de la commune de PROMSPAT s'élève donc à 11 492,00 €uros. Cette participation, prévue au BP 2019, sera reversée à la communauté de communes par voie de fonds de concours.

Projet travaux de voirie DETR et FIC 2020

Le conseil municipal après débat décide de prévoir, pour 2020, la réalisation de travaux de voirie rue de Châtel (VC n° 103 - 172 ml)

Projet de centrale BIOGAZ

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une enquête publique est ouverte sur le projet présenté par la société Centrale Biogaz du Parc de l'Aize en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Combronde.

Sur la commune de PROMPSAT 4,8 ha de terres agricoles sont intégrés au plan de valorisation des « digestats ».

La consultation du public se déroulera en mairie de Combronde du 30 septembre au 28 octobre 2019.

Le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur ce dossier (un CD est à disposition en mairie).

- Questions diverses

↳ L'ADUHME se propose de rencontrer les élus pour leur présenter le rapport de l'évaluation énergétique du patrimoine communal le 10/10 à 17 heures

↳ Un devis l'église établi par la société BODET a été accepté pour la remise en fonction du cadran de l'horloge et pour un montant de 1 450 €uros H.T.

↳ Il avait été constaté que des plantations avaient vraisemblablement été effectuées sur le domaine public, rue du Moulin. Le conseil municipal décide de faire réaliser un document d'arpentage par un géomètre afin que les limites soient établies de façon officielle.

Le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif ainsi que les compte rendus techniques établis par le SIAMC sont à disposition en mairie.

Le Maire
J.F. SECOND

La secrétaire de séance
Patrick MOREL